

Titre honorifique Recrue de l'année

Guide de présentation d'une candidature

Guide pour la mise en candidature - Titre honorifique de Recrue de l'année

Ce guide a été élaboré afin de faciliter la tâche de toute personne désirant proposer la candidature d'une personne au titre de Recrue de l'année.

Le titre de Recrue de l'année est attribué chaque année par le Conseil d'administration de l'Institut de planification financière (l'Institut) afin de rendre hommage à des **planificateurs financiers** ou des **planificatrices financières** qui connaissent un début de carrière exceptionnel et qui se distinguent de diverses façons, notamment en rendant des services exceptionnels à l'Institut, à la profession de planificateur financier ou planificatrice financière, ou à la collectivité.

Les objectifs recherchés par la remise de cette distinction sont de :

- Reconnaître un début de carrière extraordinaire afin de mettre de l'avant l'excellence dans les premières années de pratique de la planification financière;
- Favoriser le sentiment d'appartenance à la communauté des planificateurs financiers et planificatrices financières et renforcer la fierté d'exercer la profession;
- Faire rayonner la profession et ses impacts sur les gens, les familles et les collectivités auprès des candidates et candidats potentiels à la profession;

- Faire rayonner la relève auprès de la communauté des professionnels et professionnelles en services financiers et du grand public (souligner que la valeur n'attend pas nécessairement le nombre d'années).

La proposition de candidature doit être soumise par deux personnes qui fourniront aussi chacune une lettre d'appui. Ces lettres doivent refléter de manière concrète comment la candidate ou le candidat s'est distingué et faire ressortir ses réalisations.

Les lettres d'appui devraient souligner depuis combien de temps l'auteur ou l'autrice connaît le candidat ou la candidate et comment il perçoit sa contribution et son impact sur la profession. Les lettres d'appui devraient mettre davantage en lumière les réalisations mentionnées dans le formulaire.

Le Comité de gouvernance et d'éthique de l'Institut étudie les candidatures et applique des critères et un processus strict d'évaluation des candidats et candidates à cette distinction en fonction des critères d'évaluation mentionnés dans ce document.

Le conseil d'administration de l'Institut reçoit les recommandations du comité de gouvernance et d'éthique et entérine, le cas échéant, la candidature proposée. Lorsqu'une candidature est acceptée, la personne président le conseil d'administration de l'Institut ou une personne déléguée remet le prix Recrue de l'année lors de la cérémonie de remise de diplômes de l'automne.

RÉDACTION D'UN DOSSIER DE MISE EN CANDIDATURE

La rédaction du dossier de candidature est une étape cruciale qui permet de mettre en valeur la candidature et de faire la démonstration de la contribution extraordinaire d'une personne au développement et au rayonnement de la planification financière.

Le dossier doit donc faire ressortir les éléments importants qui justifient la mise en candidature. Il est essentiel d'avoir l'information la plus complète possible et des renseignements exacts. Des pièces justificatives peuvent être jointes au dossier.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au titre de Recrue de l'année, le candidat ou la candidate doit :

- Être Pl. Fin.;
- Avoir obtenu son diplôme en planification financière de l'Institut depuis moins de 3 ans au moment du dépôt de la mise en candidature.

CRITÈRES D'EXCLUSION

Les personnes suivantes ne peuvent pas faire l'objet d'une mise en candidature :

- Administrateur ou administratrice en exercice, ou ayant siégé au courant des deux dernières années, ou personne liée* ;
- Personne employée par l'Institut (incluant le ou la PDG) en poste au moment de l'octroi du prix, ou ayant été en poste au courant des deux dernières années, ou personne liée¹;

Sous réserve de ses autres droits et recours légaux, l'Institut se réserve le droit de retirer toute reconnaissance honorifique s'il juge que l'association du prix au ou à la récipiendaire, compte tenu de son comportement, pourrait avoir un impact négatif sur l'image publique ou la réputation de l'Institut, ou si c'est dans l'intérêt de l'Institut de le faire.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Un ou plusieurs des critères suivants se retrouvent dans le dossier de candidature :

- Engagement exemplaire dans la promotion de la profession et la qualité de la pratique de la planification financière : formations, rédaction d'articles, implication dans les médias ou groupes communautaires;
- Implication auprès de la relève : implication dans les tournois universitaires, campagnes de promotion, tutorat ou mentorat;
- Pratique la planification financière et est capable de démontrer les impacts auprès de sa clientèle : atteinte des objectifs des clients et clientes, qualité du service-conseil (et non des objectifs de vente de produits);
- Utilisation ou développement de technologies de pointe dans la pratique de la planification financière;
- Engagement, leadership, influence, créativité et professionnalisme.

¹ Une personne liée désigne ici les enfants ou le conjoint ou la conjointe du candidat ou de la candidate.

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Les sections du formulaire doivent être remplies de façon claire et compréhensible et faire ressortir comment le candidat ou la candidate au titre de Recrue de l'année répond aux critères d'évaluation précités.

PRÉSENTATION DU DOSSIER

Les personnes qui présentent le dossier doivent s'assurer que le dossier est complet et que les renseignements qui y figurent sont exacts et suffisants pour permettre au Comité de gouvernance et d'éthique de l'Institut d'analyser adéquatement la candidature présentée. La décision du Comité de gouvernance et d'éthique sera influencée par le soin avec lequel les éléments du dossier ont été préparés, incluant la précision des éléments mis en valeur, les organismes, les dates, etc.

Les membres du Comité de gouvernance et d'éthique se réservent le droit de procéder à des vérifications externes des faits énoncés à l'appui d'une candidature.

DOCUMENTS À TRANSMETTRE À L'INSTITUT

Les candidatures doivent être déposées à l'aide du [formulaire électronique](#).

Seulement le ou la PDG et secrétaire de l'Institut ainsi que les membres du comité de gouvernance et d'éthique et du conseil d'administration auront accès aux formulaires de mise en candidature. Ces derniers sont tenus à la discrétion et à la confidentialité de ces informations en vertu de la Politique de déontologie des administrateurs et administratrices de l'Institut.

Pour toute question ou information concernant la présentation d'une mise en candidature au titre de Recrue de l'année, veuillez contacter Mme Chantal Lamoureux, présidente-directrice générale et secrétaire, par courriel à l'adresse chantal.lamoureux@institutpf.org.

Institut de planification financière

3, place du Commerce, bureau 501
Île-des-Sœurs, Verdun (Québec) H3E 1H7
Téléphone : 514 767-4040 / 1 800 640-4050
Courriel : info@institutpf.org

Institutpf.org

